

Premières informations de la Préfète du Bas-Rhin en date du 29 octobre

Dans un souci d'information, d'échange et d'anticipation, la Préfète du Bas-Rhin a souhaité porter à votre connaissance les éléments qui ont déjà été communiqués aux préfets.

Certains éléments sont encore en cours d'arbitrage au niveau national et nous vous ferons un nouveau point lorsque les mesures réglementaires seront publiées.

*** Dates:**

Le nouveau confinement entrera en vigueur le 30/10 (demain) et jusqu'au 1er décembre.

*** Déplacements:**

Comme au Printemps, il sera nécessaire de se munir d'une attestation pour se déplacer. Les motifs autorisés seront les mêmes qu'au printemps dernier (professionnel, balade autour du domicile, courses...) avec plusieurs ajouts:

- déplacement pour un rendez-vous dans un service public
- déplacement vers un centre de formation
- déplacement pour accompagner/aller chercher les enfants à l'école 3 attestations seront disponibles, normalement dans la journée: l'attestation classique/ l'attestation professionnelle à faire signer par l'employeur/ l'attestation pour les parents d'élèves à faire signer par l'école

*** Rassemblements:**

Les grands rassemblements seront interdits et la règle deviendra donc l'interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sauf pour certaines exceptions (manifestations revendicatives par exemple).

*** Accueil dans les ERP et lieux publics:**

L'ensemble des ERP culturels et sportifs seront fermés au public (CTS, L, Y, T...) à l'exception des professionnels (entraînements des sportifs, répétitions des artistes...)

Les bars et restaurants seront fermés sauf pour les livraisons et la vente à emporter..

Les campings, villages de vacances...seront fermés sauf si ils constituent le domicile des personnes.

S'agissant des commerces, la liste de ceux qui resteront ouverts n'est pas totalement arrêtée mais elle se rapprochera de celle du printemps dernier.

Les parcs et jardins resteront ouverts.

Les marchés resteront également autorisés.

Les services publics continueront à accueillir le public.

*** Frontières:**

Les contrôles aux frontières seront renforcés avec des tests antigéniques dans les aéroports et ports notamment.

Cela n'impactera pas les frontaliers car les frontières resteront bien ouvertes.

*** Education:**

Les crèches, écoles, collèges et lycées seront ouverts avec un protocole sanitaire renforcé.

Les universités et écoles d'enseignement supérieur basculeront en tout distanciel.

*** Masques:**

Il continuera à être obligatoire dans les ERP.

Une discussion est en cours au niveau national pour étendre le port du masque aux enfants de +6ans,

le Premier ministre devrait annoncer la décision prise en fin de journée. Dans le Bas-Rhin, les arrêtés actuels seront modifiés pour prendre en compte cette nouvelle réalité du confinement. Ainsi, la Préfète prendra un nouvel arrêté qui abrogera les anciens et qui rendra le port du masque obligatoire:

- A Strasbourg partout sauf espaces naturels (forêts et sites classés)

- Dans le reste du département : sur les marchés, dans un rayon de 50m autour des commerces qui demeurent ouverts, dans un rayon de 50m autour des établissements scolaires et crèches, dans les espaces extérieurs des zones commerciales, dans les espaces d'attente des transports, dans un rayon de 50 m autour des lieux de culte, dans un rayon de 50m autour des services publics.

Cela correspond explicitement aux lieux qui accueilleront encore des brassages de population avec l'entrée en vigueur du confinement.

**** Télétravail:***

Le télétravail sera très fortement recommandé dans les entreprises et les services publics. Des éléments complémentaires seront transmis sur le sujet.

**** Mariages et funérailles:***

Les mariages civils continueront à être célébrés car il s'agit d'un service public. En revanche, les fêtes de mariage religieuses seront interdites.

Les funérailles pourront se tenir avec 20 personnes maximum.